



N/Réf. 15/1/22/1 - 35/2022

La Mission permanente du Liban auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève présente ses compliments à M. Morris Tidball-Binz, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires -Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, et en référence à sa lettre en date du 26 janvier 2022, a l'honneur de l'informer ci-dessous la réponse du Ministère de la justice :

« Le Protocole de Minnesota sur la prévention des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et les moyens d'enquête sur ces exécutions est presque totalement inconnu au Liban en théorie ainsi qu'en pratique, même au sein des communautés professionnelles concernées par son application ».

La Mission permanente du Liban auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève, saisit cette occasion pour renouveler à M. Morris Tidball-Binz, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, - Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme- à Genève, l'assurance de sa haute considération.

Genève le 18 février 2022



Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
Palais Wilson
52, rue des Pâquis
1201 Genève

OHCHR REGISTRY

22 FEB. 2022

Recipients :.....SPD.....

